RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
46 - LOT

AR Prefecture
046-214600017-20260420-2026_37-DE
Reçu le 30/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	12
• votants	15
• absents	3
• exclus	

De la commune d'Albas — DELIBERATION N° 2026-37

Séance du 20 avril 2026 — à 18 heures 00

Date de convocation :
10 avril 2026

Date d'affichage :
10 avril 2026

Objet

Délibération pour la réalisation d'un contrat de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignation pour le financement de la salle multiculturelle à Albas qui annule et remplace la délibération n°2026-01 du 9 janvier 2026.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. ALAUX Jean-Pierre

Étaient présents :

Mmes Mie BEAUVILLAIN, Noémie BOUYEUX, Laura HESLENFELD, Marie-France QUEBRIAC, Melha MAMMERI, Catherine PREVOT, Pauline ROBEDAT, Jolanda VAN DE LAAR.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Jérôme COUTURE, Marc DECOUDIN, Didier GUYOT.

Représentés :

Daniel ROUDIEREa donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX
Lionel CURT a donné pouvoir Pauline ROBEDAT
Dominique FLERON a donné pouvoir à Catherine PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme PREVOT Catherine

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2026-01 adoptée lors de la séance du 9 janvier 2026.

Le Conseil municipal d'Albas, après avoir entendu l'exposé relatif à l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 167 208 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : PSPL Transformation Ecologique et Energétique (TEE)

AR Prefecture
046-214600017-20260420-2026_37-DE
Reçu le 30/04/2026

Montant : 167 208 € euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : Double révisabilité

Amortissement :
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Cahors le .

Publié ou notifié le .

Fait à Albas , le 23 avril 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS
46140 (LOT)